



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean avise la population de son territoire qu'elle entame un processus de consultation concernant le service d'éducation préscolaire (maternelle) à l'école Arc-en-Ciel située à Alma.

La Commission scolaire a l'intention de modifier l'acte d'établissement de l'école Arc-en-Ciel pour l'année scolaire 2010-2011 pour prévoir que le service d'éducation préscolaire sera dorénavant offert seulement si le nombre d'élèves permet l'ouverture d'un groupe et son financement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

- Le processus de consultation débutera par la tenue d'une **assemblée publique d'information le 6 avril 2010** à 18 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire située au 350, boulevard Champlain Sud à Alma.
- En plus de l'information qui sera fournie lors de cette assemblée, toute personne intéressée peut obtenir de l'information:
 - En se présentant à l'endroit suivant afin de consulter la documentation préparée à cette fin :
 - Secrétariat général et communications
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
350, boul. Champlain Sud, Alma
Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h
 - En consultant le site internet de la Commission scolaire à l'adresse suivante : <http://www.cslacst-jean.qc.ca/>
 - En communiquant avec madame Christine Flaherty, directrice du Secrétariat général et des communications, au 669-6000 poste 5201, afin d'obtenir toute information additionnelle.
- **Une assemblée publique de consultation** sera ensuite tenue le **4 mai 2010** afin de recevoir les avis de la population. Cette assemblée aura lieu à 18 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire située au 350, boulevard Champlain Sud à Alma.
- Toute personne ou organisme qui souhaite donner son avis sur le sujet faisant l'objet de la consultation doit le faire dans un document écrit déposé lors de l'assemblée publique de consultation du 4 mai 2010 ou transmis à la Commission scolaire au plus tard à cette date, à l'adresse suivante :

Madame Christine Flaherty
Secrétaire générale et directrice des communications
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
350, boul. Champlain Sud
Alma (Québec) G8B 5W2

- Une personne ou organisme souhaitant faire une présentation orale de son avis lors de l'assemblée publique de consultation qui aura lieu le 4 mai 2010 doit transmettre son avis écrit à la Commission scolaire aux coordonnées indiquées au paragraphe précédent au plus tard le 23 avril 2010 et doit, dans son avis, faire mention de son souhait de faire une présentation orale.
- La Commission scolaire se réserve le droit, en fonction du nombre d'avis reçus, de limiter le nombre de présentations orales ainsi que la durée des présentations. Cependant, tout avis déposé par le conseil d'établissement de l'école Arc-en-Ciel, le comité de parents ou le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, fera l'objet d'une présentation orale, si ces instances respectives le souhaitent.
- Toute personne ou organisme que la Commission scolaire décide d'entendre lors de l'assemblée publique de consultation en sera avisée au préalable.
- Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté oralement lors de l'assemblée publique de consultation.

Suite à la consultation et à l'analyse des avis reçus, les modifications proposées à l'acte d'établissement de l'école Arc-en-Ciel seront soumises au conseil des commissaires lors de la séance du 15 juin 2010.

Donné à Alma, le 24 mars 2010

Christine Flaherty
Secrétaire générale et directrice des communications
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Centre administratif
350, boul. Champlain Sud
Alma (Québec) G8B 5W2
Tél. : 669-6000 poste 5201